

SERVICE: *

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 24 JUIN 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° .- LOGEO (A.I.S.), A.S.B.L - Désignation des représentants de la Ville et des candidats administrateurs.

LE CONSEIL,

Vu les articles L1122-27 et L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. « LOGEO » ;

Vu le courrier de l'A.S.B.L « LOGEO » invitant, en date du 4 avril 2019, la Ville à renouveler sa représentation au sein de ladite A.S.B.L. ;

Vu que le point a été retiré en séance du 27 mai 2019 ;

Vu le courrier du 6 juin 2019 par lequel les Présidents d'arrondissement des 4 formations communiquaient le résultat des arbitrages politiques (en termes de postes dévolus à la Ville dans les différentes structures supra-communales) ;

Vu le rapport du Service « Logement » du 18 juin 2019 ;

Attendu que le dossier a été communiqué à la Section « Développement Territorial (Urbanisme, Logement, Patrimoine privé) », en sa séance du 19 juin 2019 ;

Par * voix contre * et * abstentions,

DECIDE :

Art. 1.- De désigner, en tant que (1) délégués de la Ville à l'Assemblée Générale et (2) candidats administrateurs représentant la Ville au sein de l'A.S.B.L. « LOGEO » :

...

Art. 2.- Que la présente délibération sera transmise pour notification à l'A.S.B.L. « LOGEO », ainsi qu'aux membres du Conseil désignés.